

Séance du 25 octobre 2007

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Lauqué, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Chevrel, Bordenave, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Carreiro, M.Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, Bisauta, Capdevielle, Mmes Peyrucq, Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle donne pouvoir à M. le Maire, Mme Dumas donne pouvoir à Mme Dufrêne, Mme Boé donne pouvoir à Mme Chevrel, M. Causse à Mme Bisauta, M. Larralde donne pouvoir à Mme Peyrucq.

ABSENTS : MM. Trunet, Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : AFFAIRES FONCIERES - Prissé - Cession d'un terrain à l'Office 64 de l'Habitat.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Office 64 de l'Habitat, actuellement domicilié dans un bâtiment qu'il loue à Biarritz, est à la recherche d'un terrain à construire en vue d'y transférer son siège social.

L'Office 64 de l'Habitat s'est donc montré intéressé pour acquérir un terrain situé au Prissé, d'une superficie d'environ 8 370 m² au prix de 30 €/m², conformément à l'estimation des Services Fiscaux en date du 14 mai 2007.

La superficie définitive du terrain à céder sera déterminée après étude de la voie d'accès et établissement du document d'arpentage. La cession fera l'objet d'une nouvelle délibération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir donner votre accord sur le principe de cession dudit terrain à l'Office 64 de l'Habitat au prix de 30 € / m², les frais de bornage restant à la charge de l'office.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.